



## BRIE GATINAIS CYCLOTOURISTE

Association affiliée à la Fédération Française de Cyclotourisme  
Ligue Ile de France. Comité Départemental 77. Club N°930  
Siège Social: mairie d'Avon Agrément préfectoral 0774002982  
SIRET: 450 493 093 00014. Agrément Jeunesse et Sports AS77051229  
Adresse: BGC Maison dans la Vallée 1 rue Lola Dommange 77210 AVON  
www.bgc77.org

### ADHESION AU CLUB ANNEE 2012

Remplir une feuille par adhérent

Feuille à envoyer au Trésorier Alain Thomas, avec  
votre règlement uniquement par chèque à l'ordre du BGC

**Alain THOMAS**  
**Résidence du Parc Bat F**  
**38 rue de Palissy**  
**77210 AVON**

**Nom :**

**Prénom**

**Date de naissance :**

**Adresse complète :**

**E-Mail :**

**Tél.**

**Je participerai à l'organisation de la randonnée VTT du 25 mars 2012**

OUI

NON

Cerclez la mention utile et barrez la mention inutile

Si OUI, quand ?  Le 25 mars

Le 24 mars

Avant ces dates

Date indifférente

#### COTISATION BGC

	Plus de 75 ans ou moins de 25 ans au 1/01/2010	Plus de 25 ans	Famille (à partir du deuxième membre)	MONTANT
Droit d'entrée (la première année)	15 € + 1 photo + certif. méd.	15 € + 1 photo + certif. méd.	10 € + 1 photo + certif. méd.	
Cotisation Club (sans bulletin)	gratuit	15 €	5 €	
Bulletin papier envoyé par la poste	20 €	20 €		
Bulletin envoyé par E-mail (format pdf)	5 €	5 €		

#### COTISATION FFCT

	Moins de 25 ans		Plus de 25 ans		Famille (à partir du deuxième membre)		MONTANT	
	Sans revue	Avec revue	Sans revue	Avec revue	Moins de 25 ans	Plus de 25 ans		
Licence avec assurances								
Assurance « Mini-braquet »	22,00 €	45,00 €	37,00 €	60,00 €	17,00 €	22,00 €		
Assurance « Petit-braquet »	22,70 €	45,70 €	37,70 €	60,70 €	17,70 €	22,70 €		
Assurance « Petit-braquet » plus	32,00 €	55,00 €	47,00 €	70,00 €	27,00 €	32,00 €		
Assurance « Grand-braquet »	65,00 €	88,00 €	80,00 €	103,00 €	60,00 €	65,00 €		
<b>TOTAL BGC+FFCT</b>								

- L'adhésion au Club implique le respect des règlements de la FFCT et du Club
- Option vol: accessible à tout licencié. Demande à faire directement aux "Mutuelles du Mans"
- Pour « Grand-Braquet », la totalité des indemnités ne pourront être versées que si le licencié peut fournir un certificat de non contre-indication à la pratique du cyclotourisme. Cette formule comprend également les dommages au vélo consécutifs à une chute.
- Aux nouveaux adhérents il sera remis : Un coupe-vent respirant, déperlant aux couleurs du club et un répertoire des itinéraires des sorties dominicales.

**DATE :**

**Signature de l'adhérent :**